

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 27 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 21 avril 2022.

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Sophie BLANC, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Guillaume DORLE, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Isabelle GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Nicolas LUTRINGER, Antonio MAGALHAES, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Pierre BAUSSART a donné pouvoir à Annie DAGON
Florent BORDET a donné pouvoir à Bernard HACHIN
Fabrice GAVROY a donné pouvoir à Pascal JALOUX
François ROUSSEAU a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI

Étaient absents excusés : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT,

Etaient absents : Laëtitia GOUX, Frédéric GREBERT

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Isabelle GUILLAUMET pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	20
- ayant donné procuration :	4
- votants :	24
- ont voté pour :	24
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Délibération N° 2022/04/25

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-1, L2122-14 et L2122-15,
Vu la délibération n° 20/05/24 du 27 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire à six,
Vu l'élection le 27 mai 2020 de Madame Isabelle GUILLAUMET en qualité de cinquième adjoint au maire,
Vu la démission de Madame Isabelle GUILLAUMET adressée au préfet le 25 mars 2022, acceptée par lui le 6 avril 2022 et notifiée à l'intéressée le 15 avril 2022,
Considérant que les conditions d'exercice effectif par le maire et les adjoints de leurs attributions et fonctions, notamment pour ce qui relève de l'administration de la collectivité et de la mise en œuvre des services publics et des décisions du conseil municipal, montrent que le nombre d'adjoints peut être réduit de six à cinq,
Considérant qu'il n'apparaît pas nécessaire, dès lors, de remplacer Madame Isabelle GUILLAUMET et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint,
Considérant qu'un poste d'adjoint peut en conséquence être supprimé,
Considérant que M. Salvatore GRIPPI, sixième adjoint, prendra automatiquement rang de cinquième,
Considérant que le tableau prévu à l'article L2121-1 susvisé est, au regard de l'ensemble de ces circonstances, modifié,
Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de supprimer un poste d'adjoint au maire et d'en réduire ainsi le nombre de six à cinq.

Prend acte des modifications de l'ordre du tableau en résultant.

A Mourmelon le Grand, le 28 avril 2022

Extrait certifié conforme,



Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2022.04.28 15:01:04 +0200
Ref:20220428_102201_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 27 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 27 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 21 avril 2022.

Etaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Sophie BLANC, Hervé BOURGERY, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Guillaume DORLE, Salvatore GRIPPI, Audrey GRZES, Isabelle GUILLAUMET, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, David LEPINOIS, Nicolas LUTRINGER, Antonio MAGALHAES, Martine PANIZO, Virginie PASQUIER

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 20
- ayant donné
procuration : 4
- votants : 24
- ont voté pour : 24
- ont voté contre : 0
- se sont abstenus : 0

Absents excusés ayant donné procuration

Jean-Pierre BAUSSART a donné pouvoir à Annie DAGON
Florent BORDET a donné pouvoir à Bernard HACHIN
Fabrice GAVROY a donné pouvoir à Pascal JALOUX
François ROUSSEAU a donné pouvoir à Salvatore GRIPPI

Étaient absents excusés : Bakhta BETTAH, Angélique CHAVATTE, Angélique DUPONT,

Etaient absents : Laëtitia GOUX, Frédéric GREBERT

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2022/04/26

Objet : Subvention pour
rénovation de façades

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Isabelle GUILLAUMET pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2121 du 30 juillet 1979 décidant de subventionner les ravalements de façades des habitations principales et de définir les conditions de financement, modifiée notamment par la délibération n° 2017/11/70 du 13 novembre 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Attribue une subvention pour la rénovation de façades au bénéficiaire suivant :

- Monsieur FRANCOIS Thierry, 76 rue du Général Gouraud, pour 743 €.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

A Mourmelon le Grand, le 28 avril 2022

Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2022.04.28 15:01:01 +0200
Ref:20220428_102204_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand